

## FICHE TECHNIQUE

### LECTURE DES FACADES



*La façade est définie par les éléments qui la composent, à savoir les ouvertures, la texture, la coloration ainsi que les terrasses, balcons et coursives. La façon de positionner ces éléments sur la façade contribue à son harmonie.*

Les règles applicables en matière d'aspect des constructions seront modulées en fonction de la nature des projets :



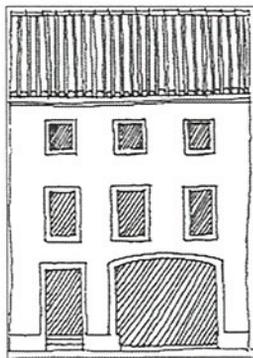
**1. Construction existante faisant l'objet d'un ravalement ou d'une réhabilitation sans modification notable ni changement de destination :**

- . les façades devront être traitées dans le respect de leurs caractéristiques architecturales et techniques,
- . les matériaux utilisés se rapprocheront le plus possible de ceux employés à l'origine et mis en oeuvre selon les règles de l'art.

**2. Transformations importantes, reconstruction partielle, construction neuve derrière une façade ancienne :**

- . les façades devront respecter les caractéristiques existantes de l'environnement bâti (symétrie axiale, ...)
- . les formes et couleurs devront s'appuyer sur le contexte existant.

2

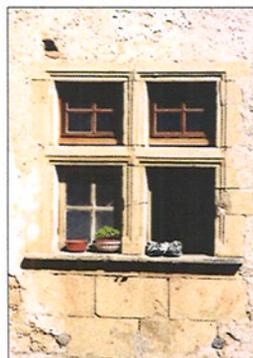


**1 - ORDONNANCEMENT- OUVERTURES**

“L'ordonnement est donné par la position des ouvertures sur la façade.”

Les proportions d'usage définissent le bâti.

Traditionnellement, les percements ont une forme rectangulaire où la hauteur est nettement supérieure à la largeur, à l'exception du dernier niveau où les formes varient du rond au carré, du fait de la hauteur sous comble. Les ouvertures sont disposées dans un ordre hiérarchique décroissant, du rez-de-chaussée aux étages. Sur un même étage elles ont souvent les mêmes dimensions. Selon l'époque de la construction, la qualité du bâtiment ou les modifications apportées, on relève différentes typologies d'ouvertures.



Les façades d'Aubais présentent des ouvertures à linteaux droits ou cintrés ainsi que des ouvertures à meneaux. Les encadrements sont majoritairement en pierre.

### *Quelques règles à suivre :*

#### **Lors de la création d'ouvertures,**

- inscrire en harmonie le ou les percements dans la composition et l'ordonnancement des baies existantes.

#### **A l'occasion d'une restauration,**

- respecter les baies dans leurs styles, leurs dimensions, leurs matériaux,
- utiliser de préférence les anciennes ouvertures qui ont été en totalité ou partiellement bouchées,
- mettre en valeur les encadrements en pierre de taille par un nettoyage non agressif de la pierre et maintenir la continuité des moulures.

#### **En cas de création de garage ou de remise au rez-de-chaussée,**

- maintenir la trame des percements, même en cas de travaux intéressant plusieurs parcelles.

#### **En cas de suppression de garage ou de remise,**

- conserver la baie dans son intégralité et traiter la fermeture avec un ensemble menuisé posé en feuillure intérieure.

#### **Lors de la réfection des enduits,**

- ne pas recouvrir l'encadrement des baies et ne pas faire disparaître les détails et modénatures.

#### **Cas des créations de commerce ou des modifications de devantures,**

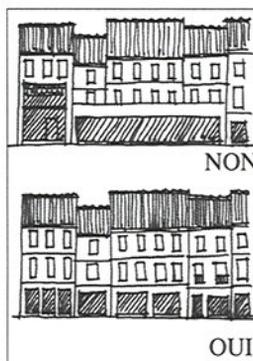
- les devantures doivent participer à l'unité de la rue et ne peuvent ignorer la façade de l'immeuble dans laquelle elles s'insèrent.

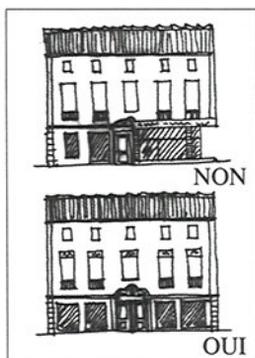
### *Quelques règles à suivre :*

- n'établir de vitrine que sur la hauteur du rez-de-chaussée des immeubles, délimitée par le niveau haut du plafond du rez-de-chaussée ou par tout bandeau ou corniche de gros-œuvre, s'il existe, situé au voisinage du dit plafond.



3





- Respecter la trame architecturale :
  - . axe des percements,
  - . symétrie et ordonnancement des ouvertures des niveaux supérieurs,
  - . lignes verticales du rythme parcellaire,
  - . lignes horizontales des hauteurs d'étage.

- Conserver et dégager les structures porteuses de façade :
  - . pieds-droits, piliers,
  - . arcs,
  - . plates-bandes, linteaux...

- Dégager les murs mitoyens et les bandeaux du premier étage :

- . faire apparaître au niveau des devantures le fractionnement de la trame du parcellaire ancien, même si le local commercial s'étend sur plusieurs maisons contiguës,
- . aucun bandeau contigu, aucune vitrine d'un seul tenant ne doit réunir les rez-de-chaussée de deux ou plusieurs immeubles voisins,
- . dégager des devantures, toute porte ancienne d'immeuble.

## 2 - DETAILS

Une façade n'est pas seulement un ensemble de murs et de percements disposés selon un certain ordonnancement.

Chaque élément de composition du bâtiment présente des détails qui contribuent à l'authenticité de la façade et caractérisent l'époque de la construction ou de la modification apportée. Du Moyen-âge au début du XXème siècle, seules la pierre et la brique étaient utilisées ; la brique restant réservée aux bâtiments annexes ou plus modestes. Corniches, bandeaux, chaînes d'angles animent la façade.

*Un mot d'ordre : conserver, réhabiliter ou retrouver.*

- . Préserver dans leur intégralité ces détails qui animent et caractérisent les façades.
- . Utiliser le même matériau ou des matériaux appropriés pour la restauration.
- . Veiller au détail : traitement soigné des bandeaux, appuis, moulures, positionnement des menuiseries.

4



### 3 - TEXTURE

Traditionnellement le mur est constitué de deux faces de pierres hordées au mortier de chaux, appelées “parements”, séparées par un remplissage de pierres plus grossières, appelé “fourreau” ou “fourrure”.

Ces murs sont enduits à la chaux teintée dans la masse par les sables locaux.

Aussi, seuls les bâtiments qui ne constituaient pas des habitations étaient laissés en pierres apparentes.

*Le rôle d'un enduit est au départ de protéger la façade des intempéries.*

Les soubassements en relief d'environ 2 à 3 cm par rapport au nu du parement des façades sont courants.

Leur rôle est de protéger le pied du mur des chocs et des salissures.

Dans la mesure du possible, malgré les tendances de ces dernières décennies, et tout particulièrement lorsque les encadrements sont en saillie, il est souhaitable de maintenir la finition enduite.

Les enduits doivent être exécutés selon les règles des Documents Techniques Unifiés en vigueur, à savoir le D.T.U. 26.1.

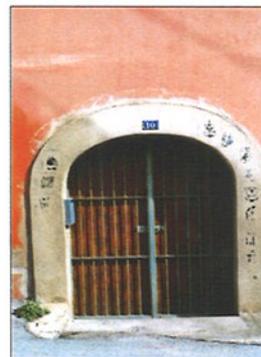
Le liant des enduits ou des joints est obligatoirement, en construction ancienne, la chaux, aérienne ou hydraulique naturelle, conforme aux normes NF P 15-311 et EN 459 1-2-3. Leur mise en œuvre est régie par le DTU NF P 15.201.

**Les encadrements de baies et les angles de façades, les soubassements :**

Dans le cas de murs jointés à “pierre vues”, les encadrements se trouvent à fleur du parement, sans la réservation de 3 cm pour l'épaisseur de l'enduit.

Dans le cas de murs enduits, les encadrements débordent d'environ 1 cm du nu apparent de la paroi enduite.

Les soubassements de murs enduits seront réalisés en relief d'enduit, de préférence dans une couleur plus soutenue que celle du mur.





Les parements que l'on retrouve le plus souvent sont de trois sortes :

. **Parements jointoyés** bruts de construction constitués d'un appareil rustique formé de moëllons grossièrement dressés, posés en assises inégales, mais à lits de pose bien tracés, à joints maigres ou gras, comportant peu d'éléments de pierre de taille. C'est le parement des bâtiments modestes (agricoles, garages,...). Ce rejointoiement peut être réalisé selon deux techniques différentes :

. soit les joints sont brossés à fleur des pierres et réalisés avec un sable de valeur et de couleur proches de celles de la pierre (les joints en creux ou en relief sont interdits).

. soit les joints sont "beurrés" dits "à pierres vues". L'enduit, réalisé à base de chaux naturelle et de sable, laisse apparaître les pierres qui affleurent par endroits.



. **Parement constitué d'un appareil** soigneusement taillé et dressé, posé en assises régulières et réglées à joint maigre. Cette disposition se retrouve sur les édifices prestigieux et sur certaines maisons pour l'élévation du dernier niveau.

Il conviendra pour les parements de pierres appareillés, de procéder à un nettoyage du parement ; les reprises de pierres seront effectuées selon la méthode dite "en tiroir" ou par incrustation ; les parties dégradées ne nécessitant pas une reprise complète, pourront être traitées par ragréage en pierre reconstituée, de facture, texture, couleur et valeur identiques à celles de la pierre de référence. Les joints seront exclusivement réalisés au mortier de chaux coloré par des sables du pays.

**Conseils de mise en œuvre :**

- . Brossage,
- . Dépoussiérage,
- . Purgé des mortiers instables,
- . Reprise des "manques" éventuels au mortier de chaux,
- . Finition au minimum à "pierres vues" au mortier de chaux.



. **Parement enduit à la chaux** dont la dernière couche présente une surface dressée, grattée ou lissée à la truelle dont le grain de finition est traditionnellement fin ou très fin. C'est le parement courant des maisons d'habitation.

#### 4 - LES ENDUITS ET FINITIONS

L'enduit, s'il est un des premiers organes de décor de la façade, doit aussi continuer d'assurer, comme aux siècles précédents, les exigences de base, à savoir la protection des eaux de ruissellement. Pour cela, il est souhaitable qu'il vieillisse bien, sans trop s'encrasser et que les remises en peinture soient aisées.

Dans le cas où le corps d'enduit est suffisamment sain, il est possible de limiter la réfection de façade à un simple badigeon.

- Suivre les conseils donnés dans la plaquette «les enduits à la chaux».
- Utiliser la chaux naturelle et l'adapter à la résistance du mur support, ainsi que les dosages .
- Privilégier les aspects de finition : taloché, lissé, ou gratté (voir définitions ci-après).
- Rechercher un aspect de surface aussi lisse et fin que possible.

#### *S'interdire les interventions suivantes :*

- lavage à haute pression et excès d'eau,
- rejointoiement au mortier de ciment,
- refouillement de joint (joints dits en creux) et coloration artificielle,
- pour les parements en pierre taillée, le sablage à sec, le chemin de fer, le ponçage et le décapage chimique,
- tout placage de pierre pelliculaire, «opus incertum»,
- toute peinture d'élément en pierre de taille,
- les enduits plastiques,
- les enduits "rustiques" projetés,
- le crépi tyrolien (parement exécuté à l'aide d'une tyrolienne),
- le crépi "grain d'orge" (travail qui s'exerce à la truelle),
- l'enduit strié ou ribbé (mortier taloché en longues passes horizontales de manière à faire rouler les plus gros grains sous l'outil pour dessiner des stries allongées et régulières),
- tout effet de truelle mal défini,
- tout placage de parement faïencé, grès cérame ou émaillé, marbre, granitos, mosaïques, briques ainsi que tous les plastiques, tôles chromées ou acier inoxydable.



*Parement destiné à recevoir un enduit, laissé nu à tort.*

*\*Quelques définitions utiles :*

*- L'enduit taloché : c'est l'enduit le plus couramment utilisé dans l'ancien. Une fois le mortier suffisamment sec, pour bien le tasser on le bat d'abord à la taloche, puis on le frotte en décrivant des mouvements circulaires ou ondoyants.*

*- L'enduit frotassé : Idem, mais la taloche est remplacée par une frotasse.*

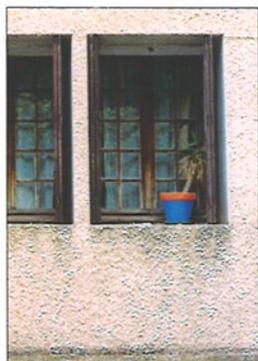
*- L'enduit gratté fin : quelques heures après l'application, la surface est raclée avec une taloche garnie de pointes (un gratton) passée en mouvements circulaires.*

*- L'enduit lissé : aussitôt après l'application du mortier, on procède à un talochage afin de produire un ressuage de la laitance, c'est-à-dire la remontée en surface d'une certaine quantité d'eau de gâchage chargée de liant délayé. Ensuite, on lisse la surface à la truelle lisseuse. On termine par un léger chiffonnage à l'aide d'une taloche recouverte de feutre. Cela permet d'éliminer les traces laissées par la truelle et, très important, le surplus de laitance, source de faïençage.*

8



*Enduit lissé*



*Enduit gratté*

*Illustrations : Thierry CLAVEL, photographe  
Rédaction, composition : CAUE du Gard - Tél. 04.66.36.10.60  
AVRIL 2001*